

Historique

Le comité Pare-chocs a été constitué à l'initiative du groupe Action Autonomie, un collectif pour la défense des droits en santé mentale. Le Comité Pare-chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et des militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec.

Au cours de l'année 2005, le comité a lancé une campagne de sensibilisation, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale et a organisé de nombreuses rencontres de formation sur les électrochocs. Un site Internet a été créé et le comité a obtenu de nombreux appuis d'organismes de partout au Québec.

Si ce projet vous intéresse ou bien si vous voulez en connaître davantage sur les électrochocs, nous serons heureux de répondre à vos questions ou de vous accueillir parmi nous.

Après avoir été à toutes fins bannis, les électrochocs font un retour en force.

Au Québec, on est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à plus de 8000 en 2003, soit une augmentation de 100%.

Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

Pour en savoir plus, contactez-nous:

www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html
pare-chocs@hotmail.com

PARE-CHOC
URGENCE D'AGIR
Comité pour l'abolition des électrochocs

Spécial Témoignage

VOICI LES RAISONS POUR LESQUELLES JE SERAI PRÉSENTÉ LE 7 MAI POUR DIRE NON AUX ÉLECTROCHOC!

MERCI À L'AVANCE DE VOTRE APPUI ENVERS LES FEMMES ET LES ENFANTS!

Bonjour, ma mère a reçu des électrochocs après ma naissance, suite à sa séparation d'avec mon père. Alors étant en dépression, l'hôpital lui a donné des électrochocs pendant environ 10 ans. Souvent j'allais avec elle et quand elle sortait de l'hôpital elle agissait comme un vrai zombie, alors que j'étais toute petite je devais la diriger car elle était sur une autre planète et ne voyait même pas les autos et les lumières. Elle devenait dangereuse pour elle et pour moi, j'avais tellement peur d'elle, et après 24 heures elle devenait très agressive envers moi et tout le monde autour d'elle. J'ai vécu un enfer à cause de ses traitements.

Les médecins qui lui ont faits subir ces traitements méritent la chaise électrique ou la prison à vie. Car c'est impossible de ne pas être punis pour ces crimes, car moi-même j'ai travaillé comme matrone dans des pénitenciers pour hommes et je considère ces médecins comme des crimi-

nels.

Vers l'âge de 10 ou 12 ans, j'ai fini par convaincre ma mère d'arrêter ces traitements et de prendre des médicaments pour les nerfs, car j'étais terrifiée à chaque fois et j'ai dû la supplier d'arrêter cela. Les chocs électriques lui faisaient perdre la mémoire de plus en plus et la rendaient plus agressive avec tout le monde et moi. Il faut que cela arrête car c'est criminel d'agir de cette façon envers

les femmes et les enfants, qui ont peur car ils ne comprennent pas les agissements de leur mère.

Merci à l'avance de votre appui envers les femmes et les enfants qui méritent une enfance remplie d'amour pour réussir dans leur vie. Je remercie mon parrain et ma marraine, pour m'avoir hébergé très souvent chez eux dans mon enfance et mon adolescence.

Lise R.



Affiche pour le rassemblement de mai 2011

Témoignage

167 TRAITEMENTS D'ÉLECTROCHOC PLUS TARD DONT 109 LA MÊME ANNÉE!



Je suis une femme très malade. J'ai **soixante** (60) ans. Je suis reconnue invalide par la Régie des Rentes du Québec depuis août 1978. Tout cela pour vous dire que je suis très hypothéquée par mes problèmes de santé et si je n'ai pas les soins médicaux appropriés immédiatement, je finirai, donc, mes jours en fauteuil roulant. Or, autrement dit, au Québec, les patients qui ont déjà été atteints ou qui sont atteints de maladies psychiatriques, de troubles mentaux et/ou de problèmes en santé mentale ne sont pas convenablement traités par les professionnels de la santé, tels que : médecins, chirurgiens, spécialistes, neurologues, etc.,

Je vous écris en désespoir de cause. Je suis très découragée, très désespérée, très inquiète et même dépassée par les événements.

J'avais un dysfonctionnement au niveau des articulations temporo-mandibulaires (ATM) bilatérales à la mâchoire. J'ai été victime d'une erreur chirurgicale, c'est-à-dire au lieu de m'extraire les dents de sagesse, les deux frères chirurgiens orthopédistes ont procédé à une ménisectomie bilatérale aux ATM

en 1973. Par la suite, d'autres chirurgiens ont tenté de pratiquer des chirurgies reconstructives, mais **sans** succès. Alors, les médecins, les chirurgiens, les spécialistes, les neurologues, etc. m'ont référée en psychiatrie pour camoufler l'erreur chirurgicale faite au niveau de la mâchoire. Alors, n'ayant plus de ménisques pour empêcher les extrémités osseuses de frotter ensemble, au fil des années, en me faisant traiter par des psychiatres, les ATM se sont usées davantage et les 167 traitements de sismothérapie (électrochocs) **sous anesthésie générale** ont détérioré mes ATM de plus en plus. La raison que j'ai subi tant d'électrochocs est la suivante : les psychiatres m'ont convaincu que c'était pour résoudre définitivement, à long terme, mon problème de dysfonctionnement temporo-mandibulaire bilatéral. Par la suite, à cause de la psychiatrie, j'aurais, peut-être, subi deux à trois chirurgies pour le résoudre alors que j'ai dû subir environ de douze à quinze chirurgies échelonnées sur trente-cinq ans environ. Autrement dit, si je n'avais pas été traitée en psychiatrie pendant plusieurs années, j'aurais, peut-être, pu éviter ces chirurgies inutiles. Pour vous donner une idée de l'ampleur de ces douleurs, il s'agissait de douleurs chroniques et insupportables qui ressemblaient à une entorse à la

cheville qui duraient 24 heures sur 24 heures et 7 jours sur 7 jours. Les psychiatres ont tenté de me placer trois fois ; puis, ils ont même dit à mon mari que j'étais une « **femme finie** » et, finalement, j'ai dû divorcer. J'ai vécu l'enfer et c'était inhumain de m'avoir fait souffrir pendant tant d'années.

Je me retrouve avec un dossier psychiatrique très lourd. Il faut absolument que ces diagnostics psychiatriques, à la foi désuets et inexacts datant de trente-cinq ans environ, soient rectifiés puisque ceux-ci ont encore des impacts négatifs sur ma vie privée, matrimoniale, conjugale, familiale, sociale, scolaire, médicale, légale et me causent même des problèmes au niveau des assurances et de mon permis de conduire avec la SAAQ, etc.

Dois-je conclure que je serais victime d'une négligence professionnelle et que si je n'ai pas de soins appropriés immédiatement, je pourrais éventuellement terminer mes jours dans un fauteuil roulant puisqu'il me semble que tant et aussi longtemps que mes diagnostics psychiatriques n'auront pas été rectifiés, les médecins croiront que mes problèmes de santé sont psychologiques et que, par conséquent, je ne pourrai plus être traitée convenablement ?

Francine

PREMIER OU DERNIER RECOURS?

J'ai été hospitalisée en psychiatrie à la fin juin 08, avec un diagnostic de **dépression majeure**. Après 3 ou 4 semaines pendant lesquelles on réajustait toujours la même médication, la psychiatre me mentionne que si vers la mi-août, ma situation ne s'était pas améliorée, je devrai avoir recours aux électrochocs. Elle aurait sûrement pu voir s'il n'y avait pas d'autres médicaments plus adéquates pour moi avant d'en venir si rapidement à l'option des électrochocs. S'il s'agit d'une mesure de dernier recours, je ne crois pas que dans mon cas nous avons essayé beaucoup de choses.

J'ai vu quelques personnes se faire « offrir » ce traitement après 2 ou 3 semaines d'hospitalisation. Dans la plupart des cas, les personnes n'étaient pas en état d'évaluer les risques encourus, n'étaient pas informées en quoi consistait le traitement et ont subi des effets secondaires assez importants.

Amélie

Non aux ÉLECTROCHOCS !

Quand j'ai attendu dire que l'on donnait de plus en plus des électrochocs, je n'ai pu m'empêcher de réagir. La peur m'a envahie, moi qui a un problème de santé mentale, je craignais que l'on puisse m'offrir cette technique comme traitement.

Je me suis informée davantage, et j'ai découvert selon des statistiques, plusieurs hôpitaux appliquent cette technique comme un recours de traitement. Et souvent aux femmes de plus de 60 ans.

Les dommages que cela peut entraîner chez la personne qui en a reçu, ont de très lourdes conséquences, allant jusqu'à la mort. Cela m'a fait réagir. C'est impensable que l'on puisse appliquer un tel traitement, quand l'on sait qu'il y aurait des moyens beaucoup plus alternatifs. Je ne peux croire qu'en 2010, on puisse faire ça à un être, traiter une personne

de cette façon, c'est horrible.

J'ai vécu le milieu hospitalier en psychiatrie et cela à quelques reprises. J'ai trouvé ça très souffrant, alors je ne peux qu'imaginer le pire si je devais subir des électrochocs. Déjà la prise de médicaments a de lourdes conséquences, alors je ne vois pas en quoi les électrochocs pourraient améliorer la santé mentale.

J'ai appris que les personnes qui subissent des électrochocs démontrent temporairement un bien-être, mais que par la suite, elles doivent en subir d'autres. Certaines personnes en meurent tandis que d'autres ont perdu toute dignité. Leur mémoire est bafouée et leur vie dévastée.

Moi je suis contre les électrochocs et j'ai informé mes proches, car un jour je serai une femme âgée, si la vie le veut bien, et j'espère que l'on respectera mon choix, NON AUX ÉLECTROCHOCS.

Michelle

EN SOUVENIR DE MA GRAND-MÈRE!

Le tiers de tous les électrochocs sont administrés à des femmes de 65 ans et plus. Comme société, nous devrions nous interroger sur la situation de ces femmes. Il pourrait s'agir de votre mère, de votre grand-mère...

Les femmes vieillissantes comptent parmi les plus pauvres de notre société. Elles vivent souvent seules et dans l'isolement, abandonnées parfois par leurs familles. Ces dames ont vécu plusieurs deuils, la perte d'un conjoint, d'amis de longue date. Les problèmes de santé physique les restreignent autant au niveau financier (coût des médicaments) que social. Il ne leur reste plus beaucoup d'avenir et malheureusement il ne leur reste que des souvenirs pas toujours heureux

On s'étonne de les voir s'enfoncer dans le désespoir et la dépression. C'est dans ces conditions que des psychiatres leurs prescrivent des séances d'électro convulsions, bel euphémisme pour parler d'électrochoc...

Les gens qui subissent ce genre de "traitement", qui faut-il le rappeler demeure toujours expérimental, sont souvent très mal renseignés sur les nombreux effets secondaires liés à cette pratique. Parmi ceux-ci, on compte des fractures, des pertes de mémoire qui peuvent affecter la mémoire à court terme et long terme. On compte également des décès.

Nous devrions nous interroger individuellement et collectivement sur le sort de ces mères et grand-mères. Il est honteux pour une société dite avancée de laisser tomber ses pionnières. Il est odieux d'ignorer les causes sociaux-économiques de leurs détresses. Attardons-nous aux causes de la détresse plutôt que de tenter en vain de la faire taire. Les séances d'électrochocs sont violentes et causent des lésions cérébrales.

ABOLISSONS LEUR UTILISATION.

Anne-Marie



Rassemblement de mai 2010

Dix bonnes raisons de dire non aux électrochocs

1. Les électrochocs sont oppressifs, violents et portent atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
2. Les recherches passées et actuelles nous montrent l'inefficacité des électrochocs.
3. Les personnes vulnérables sont les cobayes de ce «traitement» expérimental.
4. Les électrochocs causent des décès.
5. Les électrochocs causent des dommages au cerveau.
6. Les électrochocs causent des pertes de mémoire permanentes.
7. Les électrochocs amènent des troubles d'apprentissage et des déficits intellectuels.
8. Les effets indésirables des électrochocs sont nombreux: confusion, maux de tête, faiblesses, insomnie, effets négatifs sur la vie sociale des personnes, etc.
9. Les électrochocs n'améliorent pas la santé des personnes.
10. Les électrochocs sont contestés au sein même de la communauté scientifique.

LE 7 MAI 2011, DIONS NON AUX ÉLECTROCHOC!

5^e Rassemblement

Samedi 7 mai 2011 à 11h00
À l'occasion de la fête des mères

**Disons
NON aux
Électrochocs**

Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!

Les femmes de plus de 60 ans reçoivent le plus d'électrochocs!

Arrêtons la violence à l'égard des femmes, des mères et des grands-mères!



Rassemblement, **Place Émilie-Gamelin** (métro BERRI-UQAM) samedi le **7 mai à 11h00**: témoignages, animation et distribution de dépliants de sensibilisation.

Organisé par le comité Pare-chocs, en collaboration avec Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal.